À QUOI SERT LE RAPPORT SUR L'USAGE DES FONDS ?

ÉDITO

Stéphane Lardy,
Directeur général
de France compétences

France compétences est à la fois un financeur pivot de la formation professionnelle et de l'apprentissage et le régulateur du système. Pour une régulation la plus efficace possible, un des enjeux majeurs est de pouvoir analyser le coût des formations, afin de le confronter à la qualité de l'offre proposée et à la valeur d'usage pour les entreprises et les actifs.

Ce premier rapport sur l'usage des fonds vise précisèment à offrir aux décideurs politiques une image fiable du rapport coût-qualité des actions de formation. Chaque grande catégorie d'actions (apprentissage, contrat de professionnalisation, compte personnel de formation, etc.) y est présentée pour mettre en correspondance son coût unitaire financé via des fonds publics et mutualisés avec des indicateurs de résultat et de valeur ajoutée. On apprend ainsi qu'un contrat d'apprentissage correspond à un engagement de près de 23 400 euros en 2021. Ce coût doit être analysé au regard de sa valeur pour les apprentis : leur taux d'insertion est plus élevé que pour ceux préparant les mêmes diplômes par la voie scolaire, particulièrement pour les certifications de niveau CAP/BEP. L'apprentissage est aussi de plus en plus mobilisé pour poursuivre des études.

Cette mesure du coût unitaire couvre l'ensemble des financements publics et mutualisés qui y contribuent, donc au-delà des seuls financements de France compétences. Elle met ainsi en évidence que la réalisation d'une action de formation nécessite non seulement le financement du coût pédagogique, mais aussi parfois de couvrir la rémunération du stagiaire, de mobiliser des aides à la personne et aux employeurs, et des moyens pour assurer la mise en œuvre.

Les mesures de la valeur ajoutée, encore exploratoires pour certaines, couvrent les différentes dimensions qui fondent la qualité d'une action : non seulement le taux d'accès à l'emploi, mais aussi le taux de rupture, le taux d'accès à la certification, et le taux de poursuite d'études. D'autres indicateurs, comme la mesure

des acquis de la formation, sont encore peu disponibles, mais semblent essentiels pour désigner la qualité des apprentissages.

Rendre compte de l'usage des fonds publics et mutualisés de la formation professionnelle et du conseil en évolution professionnelle est une mission fixée à France compétences par la loi. Cela s'inscrit également dans une mission plus large d'observation et de transparence des coûts et de mesure de la valeur ajoutée des actions financées.

L'État rend déjà compte chaque année de l'action des différents financeurs au travers de la publication du jaune budgétaire relatif à la formation professionnelle. Pour répondre à notre obligation, nous avons choisi une approche complémentaire en présentant des données inédites sur les coûts engagés et en synthétisant les résultats d'études sur la mesure des résultats. En inscrivant ce rapport sur l'usage des fonds au cœur de la mission de régulation de France compétences, nous espérons qu'il rendra compte de manière synthétique des grands dispositifs de formation professionnelle.

Ce rapport se présente ainsi sous la forme de fiches thématiques par dispositif de formation, présentées de façon pédagogique et succincte. Il est possible d'y retrouver toute l'information nécessaire pour juger du coût et de la qualité d'un dispositif. D'autres fiches viennent éclairer le financement global de l'apprentissage ou le coût de revient d'un apprenti.

La publication de ce premier rapport est une première étape et des travaux de nature méthodologique se poursuivront avec l'ensemble des financeurs. Il a vocation à s'étoffer, afin d'élargir progressivement le périmètre qu'il couvre.

C'est donc un outil d'aide à la décision. Les fiches thématiques ont pour objectif d'éclairer de manière factuelle les débats essentiels autour de l'efficience du système. Mais les enseignements présentés dans ces fiches thématiques n'auront d'intérêt que si l'on s'en sert.